

Commune de L'Albenc
Département de l'Isère

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28/04/2008

COMPTE RENDU

Date de convocation : 22/04/2008

Présents : Mmes et Albert BUISSON, Henri CAZES, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Aymeric MARTIN, Christian MATHIEU, Guy OCHIER, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI.

Absent : M. Stéphane GILLET

Secrétaire de séance : M. Henri CAZES

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 31/03/2008

Ce compte rendu appelle deux remarques :

- **Commission consultative information, communication, portail informatique** : parmi les membres du conseil municipal faisant partie de cette commission, il faut rajouter Monsieur Gérard CAMBON
- **Nomination d'un conseiller délégué** : une erreur de frappe à corriger, Monsieur Locatelli est conseiller délégué et non adjoint délégué

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

CONSTRUCTION DU MULTISERVICE ET D'APPARTEMENT – CONTROLE TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION

Deux bureaux d'étude ont répondu à l'appel lancé pour assurer ce contrôle technique, la société APAVE et la Société Alpes Contrôles.

Cette deuxième proposition est plus complète pour un coût moins élevé, le conseil autorise le Maire à signer une convention avec cette société.

DELEGATION DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Conformément à l'article L2572-26 du CGCT, le service extérieur des Pompes Funèbres est une mission de service public qui peut être assurée par les communes directement ou par voie de gestion déléguée. Toutefois la législation a mis fin au monopole communal issu de la loi du 28/12/1904, les communes ou leurs délégataires ne bénéficient donc d'aucun droit d'exclusivité pour cette mission.

Par délibération du 26 janvier 1996, le conseil municipal s'était prononcé sur le principe de délégation du service extérieur des Pompes Funèbres.

En 2002, une convention a été passée avec les Pompes Funèbres Intercomunales de Grenoble. Cette convention arrivera à échéance le 26 mai 2008.

Le Conseil décide de maintenir le principe de délégation. Une publicité sera passée dans les annonces légales des affiches de Grenoble.

VENTE DE TERRAIN DANS LA ZONE ARTISANALE A MS BICHET ET THILL

Lors de la réunion du 28 janvier 2008, le conseil avait étudié deux demandes d'achat de terrain dans la zone artisanale sur la parcelle achetée à M. Drevet (ex cadre béton). Le conseil avait souhaité rencontrer les demandeurs pour connaître leurs projets. Après cette rencontre, il avait été demandé à l'entreprise Arti géo d'établir un document d'arpentage pour ces parcelles.

Le conseil accepte de vendre les parcelles de terrain dans la zone artisanale selon le plan qui lui est présenté et selon les documents établis par la Sté Arti géo. au prix de 8,33 € HT le m² soit 9,96 € TTC :

- M. BICHET - Sté AKT – SARL : 1 693 m² - prix total 14 102.69 € HT – 16 866.82 € TTC
- M. THILL – Ste Filyfolia : 1 913 m² - prix total 15 935,29 € HT – 19 058.60 € TTC

Les actes seront passés devant Me Lemoine Dorville, Notaire à Vinay.

Le document d'arpentage sera transmis au cadastre pour donner une référence cadastrale à ces parcelles.

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent mandat, le conseil avait attribué une indemnité de conseil au receveur municipal conformément à l'arrêté ministériel du 16/12/1983. Compte tenu des dernières élections municipales, il convient de délibérer à nouveau pour cette indemnité. Le conseil décide d'attribuer à nouveau une indemnité à M. REY, Receveur municipal à compter de l'année 2008 au taux maximum prévu par l'arrêté interministériel du 16/12/2008. Ce taux est fixé par rapport à la moyenne des 3 dernières années de dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement.

AUTORISATION DONNEE AU RECEVEUR MUNICIPAL DE VISER LES COMMANDEMENTS AVANT POURSUITE

Le Conseil Municipal est d'accord pour que le Maire autorise le Receveur municipal à poursuivre le recouvrement contentieux des titres de recettes émis par la commune par voie de commandement

PROPOSITION DE 24 PERSONNES SUSCEPTIBLES DE FAIRE PARTIE DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

En vertu de l'article 1650, paragraphe 3 du Code Général des Impôts, le conseil désigne 24 personnes contribuables parmi lesquels le Directeur des Services Fiscaux de l'Isère choisira 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour constituer la commission communale des impôts durant les 6 ans de ce mandat électoral. La présidence de cette commission est assurée par le Maire ou son représentant.

Propositions pour les titulaires

BRICHET-BILLET Georges	Agriculteur	38470 CHANTESSE	Propriétaire de bois
PEVET Alain	Agriculteur	721 Rte de Caminière 38L'ALBENC	
DUPARD Alain	Agriculteur retraité	684, Rte de Peccatière 38470 L'ALBENC	
MELAY Jean	Retraité des Postes	153, Impasse des Bambous 38470 L'ALBENC	
MATHIEU Chantal	Agricultrice	379, Rte des Ferrières 38470 L'ALBENC	
PICAT Marie-Thérèse	Comptable	117, Impasse de Riquetière 38470 L'ALBENC	
GUIONNEAU Christelle	Factrice	80, Rte du Pont 38470 L'ALBENC	
BLUNAT Gérard	Agriculteur retraité	72, Rte de Bastière 38470 L'ALBENC	
COPE Gilbert	Enseignant	850, Impasse de Riquetière 38470 L'ALBENC	
ZARWANSKI Joseph	Agent de maîtrise	496, Rte de la Gare 38470 L'ALBENC	
GILLET René	Ingénieur Retraité	75, Chemin du Haut de Pierre Brune 38470 L'ALBENC	
LOCATELLI Jean-Pierre	Chef d'entreprise retraité	271 Rue du Stade 38470 L'ALBENC	

Proposition pour suppléants

ALBERTIN NICAISE René	Agriculteur	Bouchetière 38470 VINAY	Propriétaire de bois
MATHIEU André	Agriculteur retraité	461 Rte de Chapuisière 38L'ALBENC	
FOURNIER Daniel	Chef d'entreprise	294, Grande Rue 38470 L'ALBENC	
GONNET Pierre	Retraité	219, Impasse des Bambous 38470 L'ALBENC	
CONVERT Luc	Agriculteur	84, Impasse de Riquetière 38470 L'ALBENC	
EYMOND Gérard	Agriculteur	140, Rte de la Croix Rouge 38470 L'ALBENC	
PICAT Gérard	Agriculteur	875, chemin des Allavards 38470 L'ALBENC	
BAPTISTE Edouard	Retraité	150, chemin Bourdis 38470 L'ALBENC	
BARNIER Daniel	Artisan	61, Rue de l'Ecole 38470 L'ALBENC	
ZARWANSKI Véronique	Secrétaire	496, Rte de la Gare 38470 L'ALBENC	
VALLIN André	Enseignant	322, Rue du Sablon 38470 L'ALBENC	
CAZES Marie-Noëlle	Retraîtée de l'enseignement	321, Rte de Riquetière 38470 L'ALBENC	

MEMBRES EXTERIEURS DU CCAS

Monsieur le Maire rappelle qu'il doit désigner par arrêté les quatre personnes du CCAS extérieures au Conseil municipal. Il signale qu'il a contacté l'U.D.A.F pour avoir le nom de personnes susceptibles d'intégrer le CCAS, cet organisme n'a pas répondu.

Les quatre personnes sont :
Monsieur Philippe BRUN
Madame Josette CAMBON
Madame Danielle COLOMBET
Madame Jacqueline MELAY

ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT OPAC TYPE 4 SITUE IMPASSE DU PALAIS DE JUSTICE

Mme Zamora adjointe aux affaires sociales présente au conseil les 8 demandes recensées pour ce logement sans donner les noms de ces personnes. Le conseil attribue ce logement par vote à bulletin secret.

Fait à L'Albenc le 28 avril 2008
Affichage du 5/05/2008 au 05/06/2008
Albert BUISSON,
Maire de L'ALBENC,